



## Fiche signalétique

Date de révision 01-mai-2017

Version 3

Remplace la date du : 28-avr.-2017

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit** LOW VOC BASECOAT REDUCER - SLO  
**Code du produit** MBR-300.G01  
**N° ID/ONU** UN1263  
**Utilisation recommandée** Décapant pour peinture, Solvants/diluant

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Consulter la Section 16 pour plus de renseignements*

The Valspar Corporation  
PO Box 1461  
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.  
1915 Second St. W.  
Cornwall, Ontario K6H 5R6

**Adresse de courriel** [msds@valspar.com](mailto:msds@valspar.com)

**Numéros de téléphone d'urgence** 1-888-345-5732

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur le Règlement sur les produits dangereux et les Fiches de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPC**

#### Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Liquides inflammables	Catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

**DANGER**

#### MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables  
CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer somnolence ou vertiges  
Peut irriter les voies respiratoires

#### PRÉVENTION

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### INTERVENTION

Consulter un médecin en cas de malaise.

##### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

##### Peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

##### INGESTION

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

##### INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

#### ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

#### AUTRES DANGERS

Non applicable.

#### TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Benzene, 1-chloro-4-(trifluorométhyl)-	98-56-6	75 - 80
Acetone	67-64-1	20 - <25



### Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

### Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

### Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

## Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Conseils sur la manutention sécuritaire

Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- 98-56-6	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> F	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> F TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> dust

Acetone 67-64-1	STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 750 ppm STEL: 1800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 250 ppm STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1190 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 2380 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup>
Ethylene glycol monobutyl ether acetate 112-07-2	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 131 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm		

### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

#### Protection thermique

Aucun renseignement disponible

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Transparent
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	56.05 °C / 133 °F
Point d'éclair	-20 °C / -4 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité (Livre par Gallon)	9.74
Densité	1.17
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible

**Viscosité cinématique**                      Aucun renseignement disponible  
**Viscosité dynamique**                      Aucun renseignement disponible

**Autres informations**

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité**    Stable dans des conditions normales.

**Matières incompatibles**                      Aucun connu.

**Conditions à éviter**                              Chaleur, flammes et étincelles.

**Produits de décomposition dangereux**                      Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Chlore.

**Possibilité de réactions dangereuses**                      Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse**                      Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux

**Contact avec la peau**

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

**INGESTION**

Non applicable

**INHALATION**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Peut irriter les voies respiratoires

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzene, 1-chloro-4-(trifluorométhyl)- 98-56-6	= 13 g/kg ( Rat )	> 2 mL/kg ( Rabbit )	= 33 mg/L ( Rat ) 4 h
Acetone 67-64-1	= 5800 mg/kg ( Rat )	-	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h
Propylene carbonate 108-32-7	= 29000 mg/kg ( Rat )	> 20 mL/kg ( Rabbit )	-
Ethylene glycol monobutyl ether acetate 112-07-2	= 2400 mg/kg ( Rat )	= 1480 mg/kg ( Rabbit )	-

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (cutané)                      110000 Mg/kg

ETAmél                                      150 Mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeur)                      1100 Mg/l

**TOXICITÉ AIGUË INCONNUE**                      0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
--------------	-------	------	-----	------

Ethylene glycol monobutyl ether acetate 112-07-2	A3			
---	----	--	--	--

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)  
A3 - cancérigène chez l'animal.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU		
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux		
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non applicable		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non applicable		
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non applicable		
<b>Cancérogénicité</b>	Non applicable		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non applicable		
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges Peut irriter les voies respiratoires		
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	Non applicable		
<b>Risque d'aspiration</b>	Non applicable		

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

### Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible

### Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible

### Mobilité

Aucun renseignement disponible

### Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets de résidus/produits inutilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

**Emballages contaminés** Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>TMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IATA</u>
<b>N° ID/ONU</b>	UN1263	UN1263	UN1263
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Paint related material	Paint related material	Paint related material
<b>Classe de danger</b>	3	3	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>Danger pour l'environnement</b>	Non applicable		
<b>Dispositions particulières</b>		163, 367	A3, A72, A192
		<b>EmS-N°</b> F-E, S-E	
<b>Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC</b>	Aucun renseignement disponible		

Le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes : Liquide combustible (49 CFR 173.150(f)); Bien de consommation (49 CFR 173.150(c), ICAO/IATA SP A112); Quantité limitée (49 CFR 173.150(b), ICAO Partie3 Chapitre 4, IATA 2.7, IMDG Chapitre 3.4); Liquide visqueux (49 CFR 173.121(b), IMDG 2.3.2.2, IATA 3.3.3.1.1, ICAO 3.2.2, ADR 2.2.3.1.5); N'entretient pas la combustion (49 CFR 173.120(a), IATA 3.3.1.3, ICAO 3.1.3, IMDG 2.3.1.3, ADR 2.2.3.1.1 Note 1); ou autre comme autorisé en vertu du règlement sur les produits chimiques/marchandises dangereuses.

## Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

<b>TSCA</b> - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)	Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription
<b>DSL</b> - Liste intérieure des substances pour le Canada	Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Nom chimique	Canada - NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Acetone	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Propylene carbonate	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Ethylene glycol monobutyl ether acetate	Part 5, Other Groups and Mixtures

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### HMIS

Risques pour la santé	2
Inflammabilité	3
Dangers physiques	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	X

### Adresse du fournisseur

Valspar Coatings  
701 Shiloh Rd.  
Garland, TX 75042  
972-276-5181

**Préparée par** Intendance de produit

**Date de révision** 01-mai-2017

**Note de révision** Aucun renseignement disponible

### Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

**Fin de la fiche signalétique**